



Agent de sécurité (CAP)

OBJECTIFS

Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive. Ces missions peuvent s'exercer dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité.

Elles visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants :

- la protection des personnes,
- le secours à personnes,
- la surveillance et la protection des biens,
- la protection de l'environnement.

PRÉ-REQUIS

- Fournir une autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS.
- Maîtriser la langue française au niveau B1 (à l'oral et à l'écrit) du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Etre apte physiquement (certificat médical selon l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005)
- Pour les candidats étrangers être titulaire d'un titre de séjour depuis au moins 5 ans (article 23 de la loi de sécurité globale 2021-646 du 25 mai 2021).

CONTENUS

Bloc 1 : Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence

- Prévenir et dissuader des actes de malveillance et de négligence
- Prévenir et lutter contre tout autre incident technique et perturbation liée à l'environnement extérieur
- S'approprier (à la prise de fonction) l'information relative à la sécurité, les dispositifs de surveillance, les systèmes de sécurité, la culture de l'entreprise, l'emploi des matériels, les moyens d'accès
- Analyser les supports d'information
- Se rendre sur un ou des points identifiés
- Identifier les partenaires
- Mettre en oeuvre des missions afférentes au poste de travail
- Communiquer professionnellement

Bloc 2 : Sécurité des personnes et des biens

- Repérer et signaler les situations matérielles génératrices de risques
- Prévenir les risques
- Prendre les dispositions adaptées pour supprimer ou limiter le risque
- Mettre en place un périmètre de sécurité
- Intervenir à la suite d'un incident et prendre les mesures conservatoires
- Intervenir : mettre en oeuvre les gestes et techniques conformes à la certification PSE1

Bloc 3 : Sécurité Incendie

- Repérer et signaler les situations génératrices de risque d'incendie
- Prévenir les risques d'incendie
- Intervenir : mettre en oeuvre les gestes et techniques conformes à la certification SSIAP1
- Mettre en place un périmètre de sécurité incendie

Bloc 4 : Français, Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique

Bloc 5 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques

bloc 6 : Education physique et sportive

TYPE DE VALIDATION

CAP

Pour consulter le libellé exact de la certification, le code RNCP ou RS, le nom du certificateur et la date d'enregistrement de la certification, cliquez sur le lien suivant (site France Compétences) :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38226/>

GRETA-CFA EST-BRETAGNE)))

Agence de Vitré - Fougères

2, rue Harry A. Earnshaw
35500 Vitré
Vitré 02 99 75 35 84
greta.agvitre@ac-rennes.fr

CONTACT

Accueil formations prévention et sécurité
(07 64 53 34 65)
07 64 53 34 65
geb.securite@ac-rennes.fr

INFOS PRATIQUES

Dates

du 02 octobre 2023 au 14 juin 2024

Durée

Alternance 13 sem/an
CAP sur 1 ou 2 ans en fonction de l'expérience

Lieu de formation

GRETA-CFA _ Lycée La Champagne 2,
rue Harry A. Earnshaw 35500 VITRE
Les locaux sont accessibles aux
personnes en situation de handicap. Nous
consulter pour définir les modalités de
l'accueil.

Financements

☑ Contrat de professionnalisation

Tarif

15 €/h (hors accord négocié)

Publics

Public éligible à l'apprentissage

NIVEAU DE VALIDATION

Niveau 3 (CAP, BEP)

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

Ce CAP permettra une insertion professionnelle aisée.

Métiers possibles : Agent-e de sécurité, Maître-esse-chien, Agent-e de surveillance, Gardien-ne...

Poursuites d'études possibles : C sécurité civile et d'entreprise - MC sûreté des espaces ouverts au public - BP agent technique de prévention et de sécurité - BP agent technique de sécurité dans les transports - bac pro métiers de la sécurité....

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation continuité (CCF)

validation :

- CAP Agent de sécurité

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Information collective

Les délais d'accès à la formation sont variables en fonction des places vacantes.

Nous consulter.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance
- Mise en situation professionnelle sur plateau technique
- Formation en présentiel
- Période en entreprise
- Autoformation accompagnée
- Accompagnement personnalisé

TAUX DE RÉUSSITE

NC - Pas de session antérieure

TAUX D'INSERTION

NC - Pas de session antérieure

Pour connaître les débouchés, consultez le site <https://cleor.bretagne.bzh>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Il faut compter 1 à 2 mois pour obtenir l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (recrutement, réalisation de l'attestation d'inscription, transmission de la demande, réalisation de l'enquête de moralité réalisée par les services administratifs). L'enquête de moralité est exigeante et nécessite un délai à prendre en compte.

RÉUNIONS D'INFORMATION

Contactez-nous!

geb.securite@ac-rennes.fr - 07 64 53 34 65

AUTRES AGENCES PROPOSANT CETTE FORMATION

Agence de Rennes

Retrouvez nos conditions générales de vente et tous nos indicateurs de résultats sur le site : <https://greta-bretagne.ac-rennes.fr/portail/web/conditions-generales-de-vente>



greta-bretagne.ac-rennes.fr

